



Actualités / Planification : quel avenir pour les SCoT? / **Dossier /** Les DREAL à l'heure de la réforme territoriale / **Perspective /** « Pour mémoire », l'histoire en revue / **Regard sur... /** Les assises des Outre-mer, mode d'emploi.



ÉCHOS CGEDD

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

P. 5 Dossier

DREAL Entre changements et consolidation





EMMANUEL RÉBEILLÉ-BORGELLA,
président de la section audits, inspection
et vie des services

Les territoires, un champ d'intervention prioritaire du CGEDD

SOMMAIRE

3 Actualités

Quel avenir pour les schémas de cohérence territoriale ?

5 Dossier

Les DREAL en 2017 : entre changements et consolidation

La réforme territoriale rebat les cartes de l'organisation des services déconcentrés de l'État

10 Perspective

« Pour mémoire », l'histoire en revue

11 Les rapports

Présentation des principaux rapports du CGEDD

12 Regard sur

Enjeux, déroulement et feuille de route des Assises des Outre-mer

Le CGEDD a réalisé, en 2016 et 2017, un accompagnement des DREAL, fusionnées depuis le 1^{er} janvier 2016, consécutivement à la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Ni évaluation, ni inspection, ni audit, une telle démarche était nouvelle et justifiée par un contexte particulier. Les DREAL concernées l'ont appréciée. Cet accompagnement a ensuite été élargi aux autres DREAL. *Les Échos du CGEDD* résumant dans ce numéro les constats et les propositions figurant dans le rapport remis par le CGEDD à la secrétaire générale des ministères en juin 2017. Outre cet accompagnement, le conseil général est très impliqué dans plusieurs réflexions et travaux relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services déconcentrés des ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES), des Transports et de la Cohésion des territoires (MCT). Il évalue l'apport du nouveau conseil aux territoires (NCT), issu de la directive nationale ingénierie du ministère de l'Intérieur du 10 mars 2016 – déclinée dans la circulaire du MTES et du MCT du 13 juillet 2016. Il a fait part, à la demande du commissaire général à l'Égalité des territoires (CGET), de ses analyses et propositions concernant le projet de création d'une agence de la Cohésion des territoires (ANCT), décidée par le président de la République. Il vient de faire des propositions qui visent à renforcer les capacités d'action des services déconcentrés des trois ministères. Cela en tenant compte de l'impact de vingt-cinq années de décentralisation et de déconcentration. L'objectif : faire en sorte que l'organisation de ces services leur permette de piloter et d'évaluer au mieux les politiques publiques de ces trois ministères, essentielles pour la société, l'économie et les territoires. Bon connaisseur des problématiques propres aux départements et aux territoires ultramarins du fait des nombreuses missions qu'il y effectue, le conseil général est ainsi partie prenante des assises de l'Outre-mer qui se déroulent actuellement. Enfin, il participera au programme « action publique 2022 », lancé le 13 octobre 2017 par le Premier ministre, dont un des chantiers transversaux concerne l'organisation territoriale de l'État. Les territoires sont donc dès à présent et pour longtemps un champ d'intervention prioritaire du CGEDD.

CGEDD : qui sommes-nous ?

Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est chargé de **conseiller le gouvernement et d'inspecter les services** dans les domaines de l'environnement, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique.

PLANIFICATION

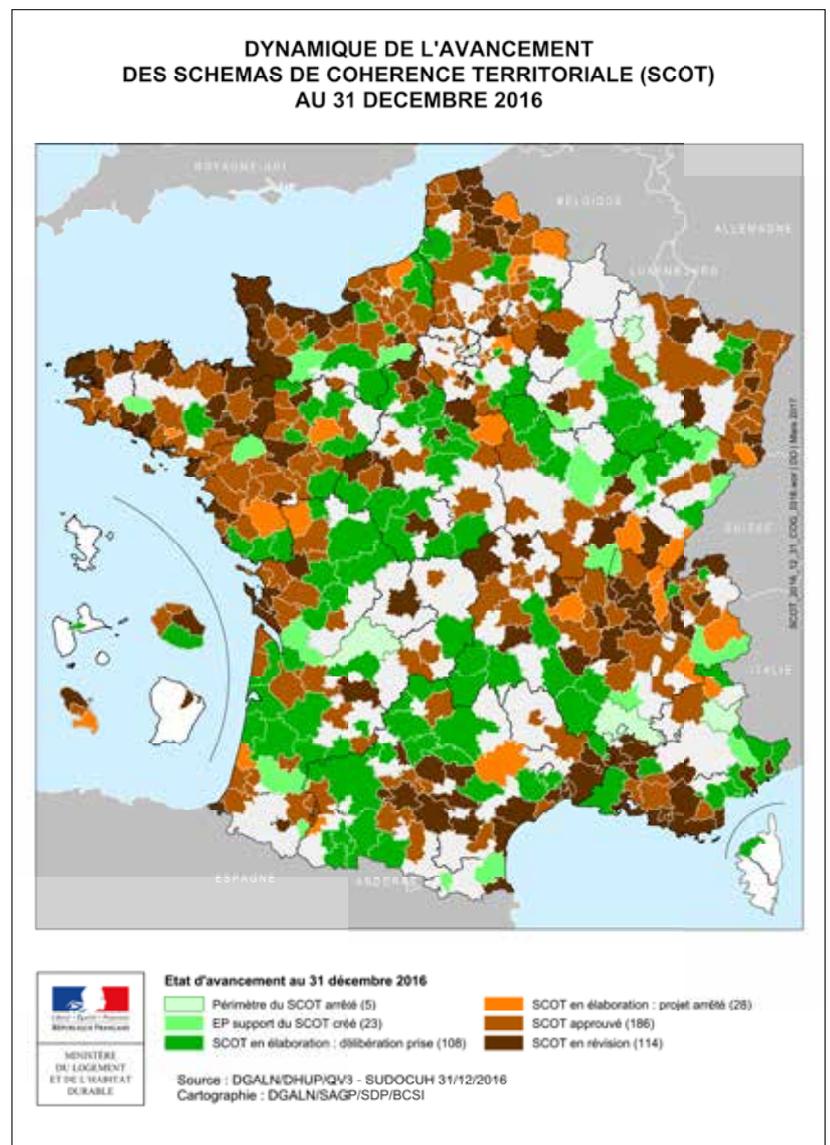
Quel avenir pour les schémas de cohérence territoriale ?

Depuis leur instauration en 2000, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ont été impactés, directement ou indirectement, par une dizaine de lois. Leur place dans l'architecture de la planification a fait l'objet, en avril 2017, d'une mission et d'un rapport du CGEDD.

La récente mise en place des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la généralisation en cours des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) interrogent le positionnement des schémas de cohérence territoriale (SCoT) qui se situent dans une échelle intermédiaire entre ces deux types de documents de planification. Faut-il faire évoluer les SCoT? Cette situation est-elle une opportunité pour leur donner une nouvelle vocation? Au printemps 2016, le CGEDD s'est saisi de ces questions qui rejoignaient les réflexions sur le devenir des SCoT menées par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), la fédération nationale des SCoT ainsi que de nombreux autres acteurs.

UNE SÉRIE D'ENTRETIENS

Dans son rapport publié en avril 2017, le CGEDD commence par dresser un bilan des SCoT en soulignant la contribution essentielle qu'ils ont apportée à la planification territoriale durant ces dernières décennies. Ils constituent en effet des scènes majeures de dialogue interterritorial à une échelle large, no-



tamment celle de la mobilité comme celle du développement économique et commercial.

La mission du CGEDD a procédé à une large série d'entretiens avec plusieurs élus et leurs fédérations, avec des structures de maîtrise d'ouvrage de SCoT et leurs équipes d'étude, dont les agences d'urbanisme, avec des personnalités qua-

lifiées, des services déconcentrés de l'État accompagnant les démarches de SCoT. Ce retour d'expérience a été essentiel pour esquisser des pistes d'évolution en phase avec la réalité du terrain.

UNE PAUSE JURIDIQUE

Tous les interlocuteurs rencontrés ont insisté sur la nécessité d'une





© A. Bouissou-Terra

464

La France comptait, fin 2016, 464 schémas de cohérence territoriale

(Source : SUDOCUH - DGALN/SAGP/SDP/BCSI, avril 2017)



pause juridique, tant les évolutions en la matière ont été nombreuses ces dernières années. Ils se sont cependant montrés convaincus que les SCoT allaient devoir fortement évoluer et que la perspective d'un « âge 2 » constituait une réelle opportunité pour renforcer leur dimension stratégique à une échelle élargie. Ils ont également exprimé leurs difficultés à mener les démarches d'étude des SCoT dans un contexte où la norme juridique prend de plus en plus le pas sur le contenu et ont souligné que, dans ces conditions, l'appropriation de ces démarches par les élus et le public restait faible.

UNE SÉRIE DE RECOMMANDATIONS

À l'issue des consultations qu'elle a menées, la mission a formulé les pistes de travail suivantes :

- **Redonner aux SCoT leur vocation de projet de territoire**, centré sur les enjeux essentiels, en s'affranchissant de l'exhaustivité des nombreuses thématiques dont le traitement leur est imposé aujourd'hui et en le structurant autour de trois axes : l'organisation des polarités de développement ; la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles ; le système de mobilité.
- **Améliorer la lisibilité des SCoT**, en l'organisant au travers de deux livrables synthétiques : un rapport principal présentant les scénarios envisagés, le projet rete-

nu et ses modalités de mise en œuvre ; un rapport annexe comprenant l'analyse du territoire, les itérations conduites entre le projet et les enjeux environnementaux, l'articulation entre le SCoT et les autres plans programmes.

- **Faire en sorte que les SCoT deviennent des documents pivots** entre le SRADDET et le PLUi et, à cette fin, promouvoir les inter-SCoT comme interfaces de dialogue entre les régions et les territoires qui les composent ; préfigurer ainsi une nouvelle génération de SCoT sur des territoires plus larges, cohérents avec les nouveaux bassins de vie et de mobilité.
- **Adosser les SCoT aux politiques contractuelles**, régionales, nationales ou européennes pour leur donner une capacité renforcée à peser sur l'organisation du territoire.
- **Diversifier les compétences des syndicats mixtes de SCoT**, en les intégrant à des syndicats mixtes de transport ou des pôles métropolitains, pour en renforcer la gouvernance.
- **Mobiliser les principaux acteurs économiques du territoire** et fonder les démarches de concertation sur les enjeux locaux et des scénarios alternatifs d'aménagement du territoire.
- **Rénover le dialogue entre l'État et les collectivités** par la production de « porter à connaissance » appropriables, articulés

AUX ORIGINES DU SCOT

La loi SRU de 2000 a abrogé le schéma directeur et instauré le schéma de cohérence territoriale (SCoT). Porteur de la stratégie globale d'agglomération à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une aire urbaine, le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence et encadre les documents de planification et de programmation thématiques : plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales établis au niveau municipal, plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU).

aux enjeux du territoire et élaborés de manière transversale, dans une logique d'accompagnement des collectivités.

Ces propositions ont trouvé un écho favorable dans les milieux professionnels et institutionnels, en particulier auprès de la fédération des SCoT, qui en a débattu dans ses instances. Les échanges qui s'ouvrent autour de ces pistes de travail pourraient contribuer à définir cet « âge 2 » des SCoT qui s'impose désormais.

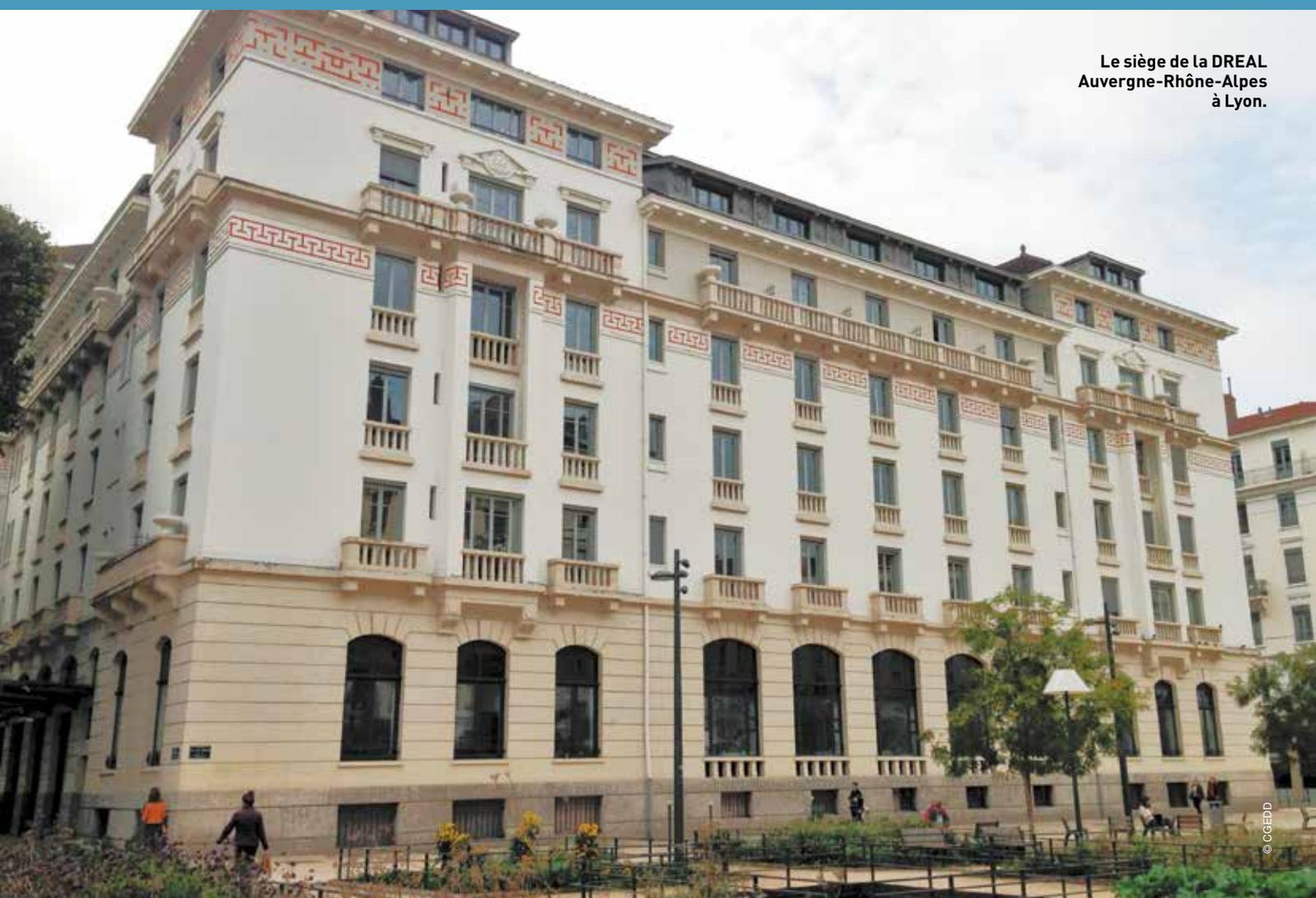
François Duval, Philippe Iselin, Ruth Marquès

► EN SAVOIR PLUS

> « Quelles évolutions pour les schémas de cohérence territoriale ? », Rapport du CGEDD publié en avril 2017 : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/010656-01_rapport_cle254631.pdf

Les DREAL en 2017 : entre changements et consolidation

Le siège de la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes
à Lyon.



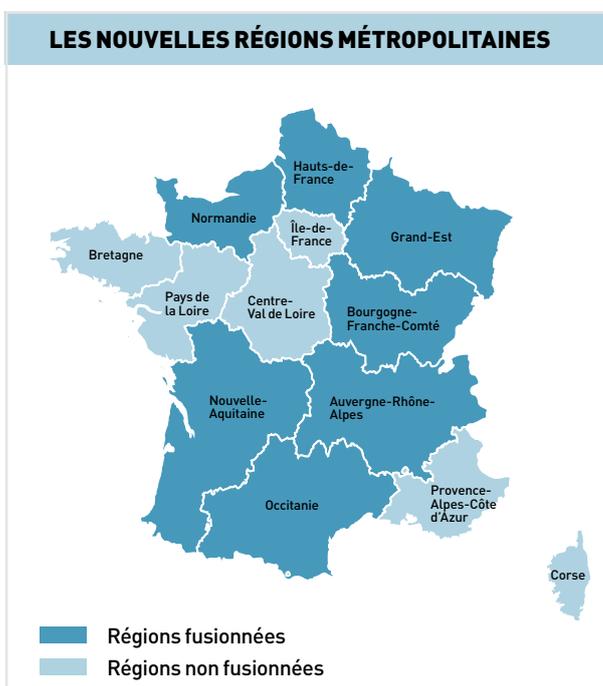
Effective depuis janvier 2016, la réforme territoriale rebat les cartes de l'organisation des services déconcentrés de l'État. Ainsi, parmi les 13 directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), sept résultent d'une fusion entre plusieurs structures. Management, gestion des compétences, relations avec les autres services de l'État et les partenaires... Plusieurs aspects du fonctionnement des DREAL ont dû être repensés. Le CGEDD s'engage pour accompagner le changement en venant en appui aux DREAL.

Une démarche d'appui « à la carte »

Le CGEDD a décidé de suspendre les inspections de DREAL en proposant pour la première fois des missions d'accompagnement auprès des sept DREAL fusionnées.



Deux séminaires ont ponctué la démarche pour former les intervenants et échanger sur les premiers constats.



CGEJET, de représentants de la Direction des ressources humaines et du SPES a construit un référentiel et organisé deux formations destinées à faciliter le travail des équipes sur le terrain. Enfin, il a assuré la coordination de l'ensemble du dispositif.

- sept missions locales, sous la responsabilité des missions d'inspection générale territoriale (MIGT), chargées de définir avec la DREAL les thématiques faisant l'objet de l'accompagnement et les modalités de réalisation et de partage des enseignements.

Cette démarche d'appui a été très appréciée des DREAL, tant dans le choix des sujets abordés que dans la souplesse des méthodes de travail ou dans la possibilité d'adapter le calendrier en fonction de la disponibilité des services.

Cet accompagnement « cousu main » a créé de nouvelles relations de confiance entre le CGEDD/MIGT et les DREAL.

ÉCOUTE OBJECTIVE ET BIENVEILLANTE

Il institue, en outre, une dimension managériale innovante pour le CGEDD. Les postures d'écoute objective et bienveillante des intervenants, familiers des spécificités de fonctionnement et d'organisation dans nos ministères, ont permis de trouver ensemble des solutions adaptées aux nouveaux enjeux de ces directions régionales, dont certaines sont de taille « XXL ».

Les sujets prioritairement choisis par les DREAL concernant l'écoute externe, la gouvernance interne

En 2014-2015, plusieurs lois modifient l'organisation territoriale, conduisant l'État à repenser son organisation régionale, notamment pour tenir compte du regroupement des régions. Dans ce contexte de réformes, le CGEDD a décidé de suspendre les inspections de DREAL en proposant, pour la première fois, des missions d'accompagnement auprès des sept DREAL fusionnées. Il s'agissait de proposer un appui, tout d'abord, sur des sujets d'organisation et de fonctionnement ; mais aussi sur le positionnement et l'image de la DREAL dans son écosystème local, par la réalisation d'écoutes externes auprès de partenaires institutionnels.

UN GROUPE DE TRAVAIL, SEPT MISSIONS LOCALES

La démarche d'accompagnement a été organisée de la façon suivante :

- un groupe de travail national composé de membres du CGEDD et du

(modalités de pilotage, de délégation, de communication interne et en particulier du fonctionnement multisites), les relations entre les directions régionales et les directions départementales et enfin l'adéquation des compétences aux métiers. Ces sujets revêtaient une importance stratégique pour l'organisation de ces nouvelles structures, qui doivent monter en puissance comme en compétences pour répondre à des enjeux nouveaux liés à l'élargissement des périmètres géographiques d'intervention et à la multiplicité des interlocuteurs locaux.

L'appui apporté a aussi été l'occasion de « mettre à plat » et d'unifier les fonctionnements internes de plusieurs structures, d'en proposer de nouveaux plus adaptés et plus efficaces, notamment en déployant les meilleures pratiques repérées.

UNE PHOTOGRAPHIE « GRAND ANGLE » DE L'ORGANISATION DES DREAL

Dans la continuité et en complément de cette vision détaillée des DREAL fusionnées, il est apparu intéressant de consulter l'ensemble des DREAL, début 2017, sur trois sujets particuliers : la place de la DREAL dans l'écosystème régional ; la visibilité de la DREAL ; ses relations avec le niveau départemental.

Cette nouvelle consultation a mis en évidence plusieurs bonnes pratiques. Par exemple, plusieurs DREAL signalent être en position de chef de file régional pour piloter, en interministériel, différents schémas régionaux stratégiques. D'autres ont mis en place et animent des communautés de travail, avec des partenaires institutionnels et économiques, en lien avec des politiques publiques prioritaires, telles que la transition énergétique pour la croissance verte. Ces pratiques favorisent la transversalité et confèrent une meilleure visibilité et influence de la DREAL dans les territoires.

Ou encore, des initiatives managériales collaboratives et participatives sont mises en place dans plusieurs régions. Elles portent sur le pilotage de priorités ministérielles, sur l'amélioration de la coordination et de la



Le siège de la DREAL Pays de la Loire à Nantes.

transversalité entre services régionaux interministériels et entre services régionaux et départementaux. Cette nouvelle démarche a ainsi fourni une photographie « grand angle » de l'organisation, du fonctionnement et de la place des services régionaux dans un écosystème profondément renouvelé. Les principaux enseignements portent sur quatre axes d'amélioration :

- asseoir l'influence des DREAL,
- accompagner le saut managérial,
- développer de nouvelles façons de travailler plus collaboratives entre l'administration centrale et les directions régionales,
- conforter les DREAL en tant que « centres névralgiques » régionaux

des politiques publiques ministérielles.

La période d'adaptation du fonctionnement et d'organisation de ces DREAL fusionnées est désormais passée. La démarche d'accompagnement pourrait donc s'arrêter là et le cycle d'inspections de service reprendre normalement, à raison d'une inspection généralement tous les quatre ans. Les directions régionales ont souhaité que cette démarche d'accompagnement soit prolongée. Le CGEDD étudie donc les voies et moyens permettant de prolonger cet accompagnement en 2018.

Stéphane Denécheau et Dominique Jeandot

Les recommandations du CGEDD

À l'issue des sept missions locales, une vision d'ensemble a été esquissée et des recommandations d'ordre général ont été transmises au secrétariat général des ministères. Le but : améliorer les conditions d'exercice de leurs missions par ces nouvelles directions régionales. L'attention sera ainsi portée sur :

- le fonctionnement des DREAL multisites en les dotant de moyens et d'outils numériques performants ;
- l'accompagnement de leur saut managérial, en particulier pour les plus grandes d'entre elles (parcours de carrière, accompagnement des cadres, renforcement de l'équipe de direction...);
- la consolidation de l'articulation entre les projets stratégiques de l'État en région et les orientations prioritaires ministérielles ;
- et enfin l'influence des DREAL, à conforter tant au sein de l'état-major régional que dans leurs relations avec les autres services et opérateurs de l'État dans la déclinaison des politiques ministérielles.

TÉMOIGNAGES

L'intervention du CGEDD vue du terrain

Avec sa démarche d'accompagnement fondée sur l'écoute, le conseil général a inauguré une nouvelle forme d'accompagnement du changement dans les services de l'État. Un mode d'intervention plébiscité par les DREAL.



PHILIPPE DHENEIN,
coordonnateur de la MIGT
Lyon et du groupe de travail
national Accompagnement des
DREAL fusionnées

« De tout ce travail émerge une nécessité d'attention particulière à porter aux DREAL « XXL » pour lesquelles le pilotage de la structure est à conforter »

« Un changement de posture des équipes du CGEDD »

La fusion des DREAL comportait un challenge managérial important (organisation bi-sites ou tri-sites sur des territoires étendus pour les plus grandes d'entre elles, parfois éloignement de l'état-major régional...). Elle intervenait alors que la création des DREAL n'était pas encore totalement « digérée » depuis 2009, en particulier, il restait encore à certains endroits des marges de progression en transversalité interne pour unifier cette mosaïque de compétences, issues de différentes cultures (l'aménagement pour l'ex-ministère de l'Équipement, la protection et la préservation pour l'ex-ministère de l'Environnement, le développement économique pour l'ex-ministère de l'Industrie). Dans le contexte de réforme territoriale, le CGEDD a décidé de suspendre la conduite des inspections pour consacrer les moyens correspondants à des missions d'accompagnement des DREAL dans leur préfiguration, puis dans la mise en œuvre de leur réorganisation. Cette démarche d'accompagnement a été engagée, dans un premier temps, par la réalisation d'écoutes externes, qui ont permis de mesurer les attentes et les inquiétudes de la part des partenaires économiques, associatifs et des collectivités locales, elles-mêmes en cours de réorganisation.

Cet accompagnement a ensuite été proposé sur des thématiques jugées sensibles dans ce contexte de changements profonds, telles que, par exemple, la gouvernance interne, l'articulation du niveau régional avec le niveau départemental, les métiers et compétences...

La réussite de cette nouvelle approche passait aussi par un changement de posture des équipes du CGEDD, en mobilisant un certain nombre de qualités propres à l'accompagnement (écoute active et bienveillante, posture d'humilité, de non-jugement) pour s'adapter aux besoins du DREAL et de sa direction et créer les conditions favorables d'échanges pour faire émerger les attentes et les pistes de solutions. De tout ce travail émerge une nécessité d'attention particulière à porter aux DREAL « XXL » pour lesquelles le pilotage de la structure est à conforter pour faire face à des enjeux de territoire élargi, de multiplicités d'interlocuteurs et d'acteurs de haut niveau... en d'autres termes, comment permettre de piloter un paquebot avec agilité et réactivité dans une mer agitée ?

La satisfaction exprimée par les DREAL pour le travail accompli et pour cette nouvelle offre de service conduit le CGEDD à réfléchir à la poursuite de ce mode d'intervention, en l'ouvrant cette fois à l'ensemble des DREAL.



Didier Kruger

« L'intervention du CGEDD, qui connaît bien les services, est pertinente et objective. »

DIDIER KRUGER,
directeur de la DREAL Occitanie

« Cet éclairage a fait du bien aux équipes ! »

Cette nouvelle forme d'intervention du CGEDD, moderne et adaptée à la période actuelle de changement, a été très appréciée, en particulier parce qu'elle laissait une grande liberté d'expression des directrices et directeurs sur leurs besoins d'accompagnement dans cette phase de transformation.

Parmi les différents sujets accompagnés, la prise en charge de l'écoute externe par les équipes missionnées a rendu possible une action que nous avons identifiée dans le cadre de notre démarche qualité sans avoir les moyens de la réaliser avec autant de profondeur. Par ailleurs, elle a permis de mesurer les forces, les faiblesses de la DREAL et de relever avec précision les principales attentes des partenaires.

Ce qu'il faut retenir notamment de cette écoute, c'est que les partenaires souhaitent une DREAL influente avec une forte notoriété! Cet éclairage, ce retour d'images ont fait du bien aux équipes, et cela a également permis de nourrir le projet de service. Plusieurs autres collègues ont signalé que cette nouvelle posture du CGEDD venait très justement en complément des autres interventions du secrétariat général, toutes aussi aidantes dans la phase de fusion.

Ils ont émis le souhait, notamment en ce qui concerne l'écoute externe, que cela puisse être poursuivi : les DREAL ne disposent pas de moyens pour la conduire et l'intervention du CGEDD, qui connaît bien les services, est pertinente et objective. Preuve de cet engouement, des DREAL non fusionnées ont également demandé que cette offre du CGEDD soit pérennisée et élargie à l'ensemble des DREAL.

« L'écoute externe a été riche d'enseignements »

La création de la DREAL Nouvelle-Aquitaine par fusion des trois DREAL Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin présentait un niveau de complexité élevé, légitimant une enquête relative au niveau d'information sur la réforme et à sa compréhension par leurs interlocuteurs. L'écoute externe a été riche d'enseignements. Elle a consisté en des entretiens auprès de 80 partenaires publics et socio-professionnels, qui ont tous répondu favorablement, trouvant opportun d'exprimer leur point de vue. Elle a été réalisée juste avant la fusion, pour mesurer la perception d'éventuelles différences de cultures et de pratiques entre les trois DREAL et pour recueillir leurs attentes ou leurs inquiétudes à l'égard de la future DREAL Nouvelle-Aquitaine. Parmi les principaux éléments recueillis, l'écoute externe a mis en lumière que les trois DREAL étaient très majoritairement reconnues pour leurs compétences techniques, leur niveau d'expertise

et leurs capacités de dialogue avec les différentes catégories d'acteurs. Elle a permis d'attirer l'attention de l'équipe de direction sur la crainte de plusieurs partenaires quant à une évolution vers une « DREAL hors sol » plus éloignée des préoccupations « du terrain » et pensant moins son action dans une logique de territoires. À ce titre, l'articulation entre la DREAL Nouvelle-Aquitaine et les DDT était souvent pointée comme à refonder. De nombreux partenaires s'inquiétaient, par ailleurs, de la capacité à faire fonctionner de manière fluide une structure de près d'un millier d'agents, porteuse de nombreuses politiques publiques, répartie sur trois sites principaux et ayant un siège (Poitiers) différent de celui du préfet de région (Bordeaux). Dans un contexte qui restera évolutif, la DREAL est intéressée à réitérer une telle démarche d'écoute externe, qui constitue pour elle un outil précieux pour adapter sa communication voire son action.



« Les trois DREAL étaient très majoritairement reconnues pour leurs compétences techniques, leur niveau d'expertise et leurs capacités de dialogue. »

HUGUES AYPHASSORHO,
de la MIGT Bordeaux

RECHERCHE

« Pour mémoire », l'histoire en revue

Depuis plus de dix ans, le comité d'histoire ministériel publie la revue *Pour mémoire*. Experts, chercheurs et témoins se penchent sur le passé de l'administration du ministère. Pour mieux aborder l'avenir.



21
numéros
spéciaux
ont été
publiés

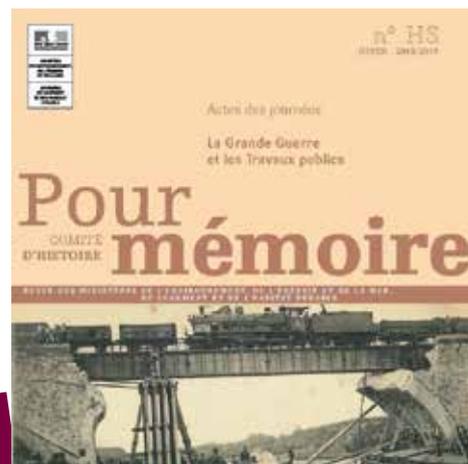
En 2006, le secrétaire général du conseil général des Ponts et Chaussées, Pierre Chantreau, demandait au comité d'histoire, animé par Alain Billon (qui vient de disparaître), de créer la revue semestrielle *Pour mémoire*. Cette publication devait avoir pour objectifs de « fournir aux agents des repères indispensables face aux mutations auxquelles ils étaient confrontés et de publier des travaux émanant d'auteurs venus d'horizons très différents ». Cette ambition a été poursuivie par Alain Billon et ses successeurs, mais dans le cadre renouvelé du regroupement des administrations en charge de l'énergie, de l'environnement et de l'équipement.

UNE STRUCTURE ÉVOLUTIVE

Dix-huit numéros de la revue *Pour mémoire* ont à ce jour été publiés. Diffusés auprès de plus de deux mille abonnés en format papier, ils sont accessibles et téléchargeables à partir du lien pointant vers le site Internet du comité d'histoire (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/memoire-du-ministere-comite-dhistoire-ministeriel>). Par ailleurs, 21 numéros spéciaux consacrés à la publication des actes de journées d'études ont été publiés. Depuis l'origine, la revue comporte des entretiens avec des membres du conseil scientifique et des points de vue étrangers. Elle informe les lecteurs de publications récentes ayant un lien avec nos politiques publiques.



18
numéros
ont été
publiés



Si le format est resté le même, le graphisme de la couverture de la revue a été modernisé, à la demande de Christian Leyrit, alors vice-président du CGEDD. Depuis 2012, la structure interne de la revue a également évolué, en proposant aux lecteurs une thématique, parfois deux, et en maintenant la partie « En perspective ». Au sein de cette rubrique cohabitent des articles très divers qui apportent un éclairage historique sur tel ou tel aspect de nos politiques ministérielles. Dans les deux cas, ces articles émanent de chercheurs, de témoins ou d'experts.

ANNIVERSAIRES ET TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Le choix des thématiques a tenu compte d'anniversaires de législations (l'eau, les déchets ménagers, l'orientation des transports intérieurs) ou d'institutions (le tricentenaire du corps des ponts et chaussées) ainsi que d'enjeux du présent (la maîtrise de l'énergie, la voie d'eau). Il a aussi résulté de travaux de chercheurs (l'aménagement et la décentralisation, les villes moyennes, les grands ensembles) ou d'approches transversales de nos modes d'intervention (le patrimoine photographique, les transformations numériques).

Les prochaines thématiques traiteront d'enjeux transfrontaliers, de la relation entre le patrimoine des armées, l'aménagement urbain et la biodiversité, des nuisibles et de la prévention des catastrophes naturelles.

Patrick Février,
secrétaire délégué
du comité d'histoire ministériel

Tous les rapports publics du CGEDD sur : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

► COORDINATION DES AIDES À L'INSONORISATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES

Rapport n° 009392-02 – mars 2017

Anne FLORETTE,
Bruno LEBENTAL,
Jean-Michel MALERBA, CGEDD

Les objectifs de rénovation énergétique des logements ne s'intègrent pas naturellement dans le dispositif d'aide à l'insonorisation des bâtiments aux abords des aéroports. Il s'agit de deux politiques publiques répondant à des préoccupations différentes et mises en œuvre de manière distincte. La mission a examiné comment mieux coupler les travaux d'insonorisation et d'amélioration énergétique des bâtiments aux abords des aéroports. Elle propose une intégration systématique d'exigences thermiques minimales dans le dispositif d'insonorisation, accompagnée d'une information conjointe mieux organisée et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée auprès du riverain. Elle propose que les travaux aidés au titre de l'insonorisation atteignent le niveau d'exigence thermique par élément prévu pour le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite). La mission recommande de rendre l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique obligatoire afin d'apporter une meilleure garantie aux financeurs et aux riverains quant à l'efficacité des travaux acoustiques et thermiques et à la maîtrise de leur coût. Enfin, elle a examiné un point juridique afin de favoriser un traitement correct des nuisances acoustiques par le riverain à l'occasion d'un projet de rénovation de son logement.

► STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ

Rapport n° 010930-01 – avril 2017

Philippe FOLLENFANT, CGEDD ;

Henri HAVARD, IGF ;
Anne DUTHILLEUL,
Nicolas GOVILLOT, CGE

Le rapport constate l'instabilité du système actuel et la nécessité de sa régulation. La mission propose d'instituer pour les stockeurs un revenu autorisé financé par un terme tarifaire de transport en cas de différence entre ce revenu et les montants moyens tirés de la commercialisation aux enchères des capacités de stockage, avec un traitement particulier pour les industriels gros consommateurs de gaz. Comparable au système institué en Italie, la mission propose que soit débattu rapidement, sous l'égide de la CRE et de la DGEC, un projet législatif permettant de mettre fin à l'instabilité de ce secteur stratégique.

► LA BIODIVERSITÉ, UN DES LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN GUYANE

Rapport n° 010965-01 – mai 2017

Geneviève BESSE,
Mauricette STEINFELDER, CGEDD

La mission devait proposer un plan d'action opérationnel et argumenté qui permettrait de faire de la biodiversité guyanaise un levier de développement économique et social futur. L'objectif affiché était de répondre aux enjeux auxquels elle est confrontée en valorisant et en préservant sa richesse naturelle exceptionnelle. Le plan d'action devait aborder le tourisme de nature, les métiers de la préservation et de la restauration de la biodiversité, la recherche scientifique, et les besoins en formation initiale ou continue. Il a reçu un bon accueil des personnes rencontrées, conscientes qu'en dépit de ses atouts la Guyane doit faire face à de nombreux handicaps qui l'amènent à devoir relever des défis. Le plan propose des actions réalistes dans les domaines de la recherche scientifique et des

biotechnologies, de la forêt et du bois, de l'écotourisme, de la pêche et de l'agriculture durable. Il tente d'orienter davantage la dynamique territoriale vers la biodiversité, comme catalyseur de développement, et de faire porter cet objectif par l'ensemble des acteurs et des partenaires, ainsi que par les habitants eux-mêmes.

► CONDITIONS DE FAISABILITÉ DU PROJET ÉCOBONUS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Rapport n° 011008-01 – juin 2017

Dominique HUCHER,
Jean-François LANDEL, CGEDD ;
Maxime TANDONNET, IGA

Confrontée à la saturation de son réseau autoroutier aux heures de pointe, la Métropole européenne lilloise (MEL) souhaite développer un dispositif de péage qui consiste à récompenser les automobilistes volontaires pour éviter certains tronçons routiers aux heures d'encombrement. La mission suggère différentes solutions mais l'abandon de l'usage de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) apparaît préférable pour la sécurité juridique du projet. Concernant la phase initiale d'identification du fichier des volontaires, une solution consisterait en une opération de communication à l'ensemble des propriétaires de véhicules dans l'agglomération ou à travers les employeurs. Durant une période test les volontaires démontreront qu'ils sont des usagers habituels des tronçons routiers aux horaires d'encombrement. Une formule alternative à LAPI consisterait en l'utilisation d'un boîtier doté d'une application GPS. La mission s'est également interrogée sur l'évolution du droit. La réécriture de la loi de 1978 à l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles sera l'occasion de proposer des adaptations.

► ANALYSE PRÉPARATOIRE À L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION DE LA CHASSE EN GUYANE

Rapport n° 010069-01 – juin 2017

Éric FOUQUET, CGEDD ;
François COLAS-BELCOUR,
CGAAER

La mission s'est déroulée en trois phases entre 2015 et 2016. Cet étalement a favorisé l'appropriation du sujet par les pratiquants et les acteurs locaux. Centrant le débat sur le contenu, montrant les analogies du droit de la chasse au Surinam voisin avec le droit français et illustrant les marges possibles d'adaptation locale et la progressivité de leur mise en œuvre, la mission a réalisé un travail pédagogique. La loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique a été le vecteur d'une introduction du permis de chasser en Guyane selon les recommandations clés du rapport. Le rapport aborde d'autres aspects de la mise en œuvre du droit de la chasse notamment sur la prévention des conflits d'usage et la gestion de la faune sauvage. Il trace une « feuille de route » pour les acteurs locaux, les services départementaux en Guyane, l'ONCFS et les administrations centrales. Il souligne également que des moyens supplémentaires seront à dégager au sein de l'ONCFS pendant trois ans pour organiser les sessions de formation, l'examen du permis et assurer une plus grande implication dans le contrôle. Plusieurs mises au point entre autorités coutumières, maires et État seront nécessaires pour organiser la délivrance du permis au titre de la reconnaissance de l'expérience.

► POUR EN SAVOIR PLUS
Bureau des rapports et de la documentation
Courriel : thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr

Assises des Outre-mer, mode d'emploi



© Laurent MIGNAUX

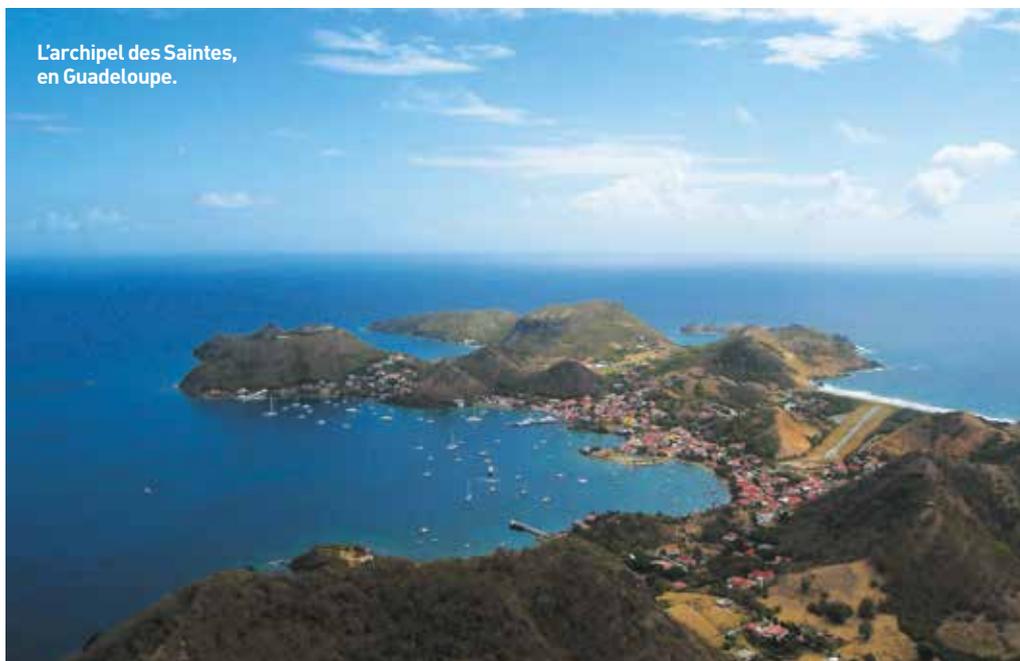
Lancées début octobre par la ministre des Outre-mer Annick Girardin, les assises des Outre-mer ouvrent un temps d'échange et de réflexion avec l'ensemble des Ultramarins, pour que chaque territoire et chaque citoyen puisse faire entendre sa parole. Bernard Buisson, membre du CGEDD et coordonnateur de la MIGT de l'Outre-mer, en détaille les enjeux et le déroulement.

Quels sont les enjeux des assises des Outre-mer ?

Les assises des Outre-mer ouvrent la voie à sept mois de réflexion pendant lesquels les acteurs ultramarins vont se concerter pour écrire ensemble le « Livre bleu outre-mer », présenté comme le socle des politiques publiques du quinquennat tournées vers le développement des territoires ultramarins.

Ces Assises seront articulées autour d'un travail institutionnel et local, mais également d'une consultation ouverte à tous les citoyens d'outre-mer, qu'ils résident dans un territoire ultramarin ou dans l'Hexagone. Cette consultation est en ligne sur le site www.assisesdesoutremer.fr.

L'archipel des Saintes, en Guadeloupe.



© Jérôme Couroues/MEDE-MLETR

UNE FEUILLE DE ROUTE, HUIT GRANDS THÈMES

Les assises se dérouleront dans chaque territoire ultramarin. C'est un rapporteur général, Thierry Bert, qui sera chargé d'animer et de piloter les assises autour de huit thématiques :

- mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développement équilibré ;
- définir un cadre stable en faveur de la croissance économique et de l'emploi ;
- faire des Outre-mer des leaders dans la lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité ;
- répondre aux aspirations de la jeunesse ;
- remettre les cultures ultramarines au cœur de l'intégration ;
- garantir à tous les Ultramarins le droit fondamental à la sécurité ;
- engager une véritable politique d'influence notamment à travers les bassins régionaux ;
- accompagner les collectivités dans leurs projets.

La phase de consultation s'achèvera au début de l'année 2018 et la synthèse des travaux, le Livre bleu, au printemps 2018, avant la signature des contrats de convergence entre l'État et les collectivités voulus par la loi relative à l'égalité réelle outre-mer.

Quels sujets figurent au programme de ces assises ?

La feuille de route des assises de l'Outre-mer comprend huit grands thèmes qui seront abordés dans des ateliers organisés au niveau national et dans chacun des territoires ultramarins (voir encadré). *In fine*, il s'agit d'aboutir soit à des mesures législatives ou réglementaires de nature générale, soit à des projets concrets dans chaque ter-

ritoire. Mais, dans les deux cas, le mode opérationnel et le calendrier devront être définis, les moyens mis en œuvre prévus et assurés, et les modalités de suivi précisées.

Quelle contribution le CGEDD va-t-il apporter au débat ?

Le CGEDD va être fortement mobilisé dans cette démarche et pendant toute sa durée, chaque section dans ses domaines d'intervention, la MIGT outre-mer dans un rôle de point d'entrée pour nos ministères, mais aussi par la présence d'un membre du conseil dans l'équipe constituée autour du rapporteur général des assises pour conduire la démarche et déboucher sur la réalisation du « Livre bleu outre-mer ».